



Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'AROPA 57 du 27 mars 2015

L'Assemblée Générale de l'Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Moselle (AROPA 57) s'est tenue le vendredi 27 mars 2015 à l'Espace Sports et Loisirs de REMILLY.

En son nom et au nom des membres du Conseil d'Administration, Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57 accueille et souhaite la bienvenue à tous les adhérents. Il les remercie cordialement pour leur participation à la vie de l'Association puis il présente les personnes qui l'entourent à la tribune :

- Daniel COFFINET, Président de l'AROPA 51-08 et Vice-Président de la FNAROPA,
- Michèle LOUYOT, Vice-Présidente,
- Jean-Louis BANNIER, Vice-Président,
- Roger JACOB, Trésorier.

Le Président poursuit en saluant et en remerciant les invités qui honorent par leur présence les travaux de cette réunion annuelle :

- Mme Thérèse BLOTT, Directrice honoraire de la MSA 54, Présidente d'honneur de l'AROPA 54, ex Vice-Présidente de la FNAROPA et de la FRAGE,
- Mr Alain GIDON, Président de l'AROPA 21 et Vice-Président de la FNAROPA,
- Mr Raymond CLEMENT, Président de l'AROPA Alsace, administrateur et délégué de région de la FNAROPA,
- Mr Guy PEIFFER, Président de l'AROPA 54 et Secrétaire-adjoint de la FNAROPA.
- Mmes PETITDANT et SERRA représentant Mr Thierry MULLER, Directeur de MUTUALIA Alsace Grand Est,
- Mr Claude HOUZELLE, Président de la Section des Anciens Exploitants Agricoles de la Moselle,
- Mr Luc GASCARD représentant Mr François SCHMITT, Président de GROUPAMA Grand Est,
- Mr Jean MENTRE représentant Mr Olivier LARCHER, Directeur Général de GROUPAMA Grand Est,
- Mme EVRARD et Mr JILQUIN représentant l'Amicale des Salines de Dieuze.
- Mr Pierre BRASME, conférencier.

Le Président présente également les excuses des invités déjà retenus par d'autres engagements :

- Mr Claude DESALME, Président de la MSA Lorraine,
- Mr Pierre LANNES, Directeur de la Communication de GROUPAMA Grand Est,
- Mme Renée TALAMONA et Mr Didier GAILLARD respectivement Directrice Générale et Directeur des Ressources Humaines du Crédit Agricole de Lorraine,
- Mr Christian SONDAG, Président de LORCA,
- Mr Alexandre SORIN, Directeur Général de LORCA,
- Mr Michel THOMAS, Président de l'AROPA 55,
- Mr Jean-Marie STABLO, Maire de REMILLY.

Depuis la tenue de la dernière Assemblée Générale, l'Association a déploré le décès de 7 de ses membres :

Robert UNTEREINER
Paul CAYOTTE
Roger MARTIN
André MUSQUAR
François ERMANN
Jean-Pierre MULLER
Claude RAVAINÉ

En leur mémoire, le Président invite l'Assemblée à observer quelques instants de recueillement.

Il rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire constitué des points suivants :

- 1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014
- 2 Rapport d'activité de l'année 2014
- 3 Rapport financier de l'année 2014
- 4 Rapport des Vérificateurs aux Comptes et approbation des comptes de l'année 2014
- 5 Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- 6 Rapport de la Commission Voyages Loisirs
- 7 Intervention de Jean-Louis BANNIER : actualités juridiques et fiscales
- 8 Présentation des dossiers FNAROPA
- 9 La vie quotidienne à METZ durant la Grande Guerre d'après le journal de Jeanne HAAS par Pierre BRASME, conférencier

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire

A l'issue de ce préambule et conformément à la convocation qui a été adressée à l'ensemble des adhérents, le Président déclare ouverte la 27ème Assemblée Générale de l'Association.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 13 des statuts et pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée doit réunir au moins le quart de ses membres actifs, présents ou représentés.

Le Président précise que la liste d'émargement fait ressortir que sur 747 membres inscrits, 259 sont effectivement présents ou représentés.

Il constate donc que le quorum est atteint et que dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il propose Claudine DAUPHIN comme secrétaire de séance, Agnès GRANDGIRARD et Martine WEIK en qualité de scrutatrices.

L'Assemblée Générale valide la proposition du Président.

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014

Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 avril 2014 a été mis à disposition des adhérents sur le site internet de l'Association et des exemplaires en nombre suffisant ont été disposés sur les tables d'émargement à l'entrée de la présente Assemblée.

Le Président sollicite l'Assemblée en vue de son approbation.

L'Assemblée qui accepte de s'exprimer à main levée approuve à l'unanimité le contenu de ce compte rendu.

2) Rapport d'activité de l'année 2014

2.1. Activités des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2014 : les 10 février, 24 mars, 20 mai et 14 octobre pour assurer la gestion courante de l'Association.

Au cours de sa séance du 20 mai, il a procédé au renouvellement des membres du Bureau et de son Président.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration était représenté dans les manifestations suivantes :

- Assemblée Générale de la MSA Lorraine à METZ,
- Assemblée Générale de la FNAROPA à PARIS,
- Assemblée Générale de la FRAGE à CHAUMONT,
- Assemblée Générale de l'AROPA 54 à NANCY,
- Assemblée Générale de MUTUALIA Alsace Grand Est à COLMAR,
- Assemblée Générale de l'AROPA 51-08 à REIMS,
- Assemblée Générale de l'AROPA Alsace à SCHILTIGHEIM,
- Assemblée Générale de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle à MORHANGE,
- Assemblée Générale des Salines de Dieuze à DIEUZE,
- Réunion régionale de la FNAROPA à LEMUD,
- Assemblée Générale de l'ASEPT Lorraine à VANDOEUVRE LES NANCY,
- Journée des retrouvailles des voyageurs de la MSA à REMILLY.

Au sein de l'Association, les webmasters Michèle LOUYOT et Claude HASSENFRTZ ont continué à gérer et à alimenter le site Internet de l'Association www.fnaropa.fr en y intégrant photos et compte rendus divers.

2.2. Activités de l'Association en 2014

Bulletin d'information

Le bulletin d'information no 17 a été adressé à l'ensemble des adhérents courant mars.

Au titre de ce bulletin dont l'édition et l'envoi ont été assurés par GROUPAMA Grand Est, le Président tient à remercier Pierre LANNES, Directeur de la Communication de cet Organisme.

Daniel PONTISSO rappelle, une fois de plus, que les colonnes de ce bulletin sont ouvertes à tous les adhérents et que tout article proposé à la diffusion sera le bienvenu.

Newsletters

Dans le cadre de la réactivation des différentes commissions constituées au sein du Conseil d'Administration, la production de newsletters s'est poursuivie tout au long de l'année 2014.

Partenariat

Les conventions conclues avec nos partenaires habituels et institutionnels que sont : le Crédit Agricole de Lorraine et GROUPAMA Grand Est sont en cours d'actualisation. Nous espérons obtenir dans un délai assez rapproché de nouveaux avantages pour nos adhérents.

En matière de contrat collectif maladie complémentaire, l'action conjointe engagée par les AROPA, regroupées dans la FRAGE, en direction de MUTUALIA Alsace Grand Est a porté ses fruits avec une baisse significative des tarifs d'assurance appliquée dès le 1er janvier 2015.

Plaquette de présentation de l'Association

Annoncée lors des travaux de l'Assemblée Générale de 2014, une plaquette de présentation détaillée de l'Association a fait l'objet d'une diffusion générale courant juin dernier. Les feuillets mobiles qui la composent feront l'objet de mises à jour périodiques.

2.3. Rapport moral du Président

Chers Amis,

Les années se suivent et se ressemblent. Toujours cette incertitude sur l'avenir, notamment par rapport au devenir de nos retraites complémentaires et de nos complémentaires santé avec les contrats dits "responsables".

Il aura fallu un rapport de la Cour des Comptes pour que la situation financière de ces régimes complémentaires du privé soit portée à la connaissance du grand public.

L'AGIRC (régime des cadres) et l'ARRCO (régime des non cadres) vont dans le mur : la première plus rapidement que la seconde. Les réserves de l'AGIRC seraient "asséchées" en 2018. Celles de l'ARRCO bénéficieraient d'un répit jusqu'en 2027. Au total, si rien n'est fait, les déficits globaux du couple AGIRC-ARRCO s'élèveront à 15 Milliards d'€ d'ici 2030.

L'origine de cette dégradation des comptes est connue :

- l'arrivée des générations du papy-boom à l'âge de la retraite, (la pyramide des âges ne ressemble pas à une pyramide mais plutôt à un casque à pointe),*
- le vieillissement de la population lié à l'augmentation de l'espérance de vie, (en 1900 : 100 centenaires en 2015 : 23000),*
- le ralentissement de l'activité économique et ses conséquences sur l'emploi.*

A ces raisons principales, ajoutons l'évolution du plafond de la sécurité sociale qui a augmenté plus vite que les salaires et qui a réduit les ressources de l'AGIRC et aussi les coûts de gestion de ces régimes jugés trop élevés par la Cour des Comptes.

Que peuvent décider les partenaires sociaux engagés dans une nouvelle négociation ?

Pour le Président de la Cour des Comptes, "tous les leviers disponibles doivent être étudiés, si délicats soient-ils" sauf que les leviers des uns ne sont pas les leviers des autres.

Pour le MEDEF, il faut prendre des mesures visant à prolonger la durée d'activité des salariés. Sans demander - pour l'instant - le recul de l'âge de la retraite complémentaire, le patronat propose un abattement temporaire et dégressif pour les salariés qui partiraient à la retraite avant 67 ans, même s'ils ont cotisé tous les trimestres au régime général.

Pour les syndicats, au moins pour certains d'entre eux, le redressement passe par l'augmentation des cotisations et l'élargissement de leur assiette.

Quant aux retraités, grands absents de ces négociations, ils risquent de voir leurs pensions gelées pendant un certain temps.

Les négociations ne font que commencer et d'autres sujets ne vont pas manquer de faire l'objet de débats comme la pension de réversion (qui concerne aujourd'hui 2,6 millions de femmes pour 263 000 hommes) ou la fusion des 2 régimes.

Mais ce nouveau "round" ne sera-t-il pas encore qu'un répit de plus ?

Quid des retraites des fonctionnairessans parler des régimes spéciaux ? Selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), en 2018 si rien n'est fait, le régime de la fonction publique accusera un déficit de plus de 2 milliards à combler par ...les contribuables.

Et, sans en rajouter, soulever cette interrogation, c'est faire le constat que la Cour des Comptes n'a traité qu'un élément du puzzle des retraites alors qu'une cohérence et une équité d'ensemble sont indispensables. Que faut-il penser de ce même rapport du COR qui estime que la dernière réforme du régime de base laisse augurer de son redressement ? Cette vision optimiste repose sur des hypothèses macroéconomiques que d'aucuns qualifieront de quasi-miraculeuses: taux de chômage ramené à 4,50%, taux de croissance de 1,5% La France ne pourra pas faire l'économie d'une réforme de grande ampleur, qu'elle s'appelle systémique ou universelle :

- **systémique** parce qu'il faudra revoir toute l'architecture du système (et pas seulement jouer sur ses paramètres),*
- **universelle** par son champ et ses modalités d'application : un même régime pour tous les actifs quel que soit leur statut et reposant sur des comptes individuels à l'image du système suédois.*

Ce système qui restera géré par répartition rendra possible une retraite à la carte et intégrera l'espérance de vie comme l'une des variables d'ajustement.

Notre Fédération Nationale, la FNAROPA, y a beaucoup travaillé et ce dossier est aujourd'hui porté par la Confédération Française des Retraités (CFR) ainsi que par un nombre de plus en plus important d'experts.

L'avancée dans ce système demandera sans doute du temps mais "la difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre". (Beaumarchais)

Quant aux contrats dits "Responsables"

Une circulaire de la Direction de la Sécurité Sociale définit les nouveaux contrats responsables en complémentaire santé. Pour bénéficier d'un niveau de taxe moins élevé (7% au lieu de 14%) ces contrats doivent respecter des planchers et des plafonds de remboursement. La date d'application est le 1^{er} avril 2015 ou le 1^{er} janvier 2016 pour les contrats en cours.

Avec la mise en place progressive des contrats ANI (obligation pour les employeurs des salariés du privé de souscrire une complémentaire santé obligatoire avec participation de l'entreprise) et les contrats responsables, le monde de la complémentaire santé est en pleine évolution. La mécanique est relativement complexe, notamment les plafonnements des remboursements de dépassements d'honoraires (C.A.S. ou pas C.A.S. ?), de l'optique (plafonds et planchers incompréhensibles), forfait hospitalisation sans limitation mais pas pour EHPAD, ni accueil spécialisé.

Cerise sur le gâteau, un patient n'a aucune façon de savoir si son médecin est signataire ou pas du contrat d'accès aux soins (C.A.S.).

Par ailleurs, l'application de ces mesures fera disparaître les contrats dits « 300% », qui deviendront approximativement des 200% dont incluse la base de remboursement. La concurrence accrue entre les assureurs sur les contrats collectifs fait planer le risque, pour les populations non concernées et notamment les retraités, de devenir la variable d'ajustement tarifaire.

La commission environnement du retraité de la FNAROPA suit attentivement ce dossier en lien avec la commission santé de la CFR.

Enfin, je ne terminerai pas mon propos sans parler de la distribution des excédents de CCPMA-Prévoyance « Branche retraite ».

Par lettre du 1er octobre 2014, M. François GIN, Directeur général d'AGRICIA a informé les retraités, encore bénéficiaires du régime, du versement des excédents dégagés du titre de la période 2009-2013 soit : 30 Millions d'€ pour 105 305 bénéficiaires.

Cette opération, la deuxième après celle de novembre 2010, s'est concrétisée par un virement sur les comptes bancaires à partir du 13 octobre dernier ; elle est perçue, à juste titre, comme étant significative et valorisante pour la FNAROPA et constitue un nouvel aboutissement des actions menées sur ce dossier ; elles sont et seront poursuivies.

Compter sur sa Fédération Nationale c'est très bien, mais en contrepartie celle-ci doit pouvoir compter sur les Associations de base et c'est pour cette raison que nous mettons toute notre énergie à développer encore notre chère AROPA 57.

Je vous informe que notre association comptait 678 membres lors de notre précédente A.G., et qu'aujourd'hui, nous sommes 747 avec la répartition suivante :

Coopération	= 277
Crédit Agricole	= 263
MSA + CAAAM	= 62
Groupama	= 30
Chambre d'Agriculture	= 35
Autres OPA et divers	= 80

Le travail effectué par Georges GRANDIDIER en ce domaine est toujours aussi remarquable, 69 adhésions de plus en un an soit une augmentation de 10,18%.

Je tiens à vous rappeler, une fois de plus, qu'en 2000 notre Association ne comptait que 188 adhérents. Nous pouvons lui adresser quelques applaudissements car il le mérite bien.

Je vous remercie de votre attention.

3) Rapport financier de l'année 2014

Roger JACOB, Trésorier de l'Association présente successivement :

- le bilan au 31 décembre 2014
- le compte de résultat de l'exercice 2014
- la situation de trésorerie arrêtée au 31 décembre 2014
- le budget prévisionnel de l'exercice 2015

Le Trésorier apporte un commentaire sur les postes principaux de dépenses et de recettes et met en évidence, une fois de plus, la bonne santé financière de l'Association.

Les écritures comptables enregistrées en 2014 font ressortir un résultat négatif de 833,49€ qui s'explique essentiellement par le coût de réalisation et d'envoi aux adhérents des plaquettes de présentation de l'Association.

En l'absence de demandes de précisions sur les éléments comptables communiqués par le Trésorier, le Président remercie Roger JACOB pour le sérieux de son travail ainsi que pour la présentation claire et détaillée des documents produits.

4) Rapport des Vérificateurs aux Comptes et approbation des comptes de l'année 2014

Dans son rapport, Michel MATHIOTTE, Vérificateur aux Comptes, rend compte des contrôles effectués avec son collègue Jean-Pierre MOISAN et atteste de la sincérité et de la régularité des comptes de l'exercice 2014 tels qu'ils viennent d'être présentés par le Trésorier.

Le Président remercie les 2 Vérificateurs aux Comptes pour leur intervention et sollicite l'Assemblée en vue de l'approbation des comptes de l'exercice 2014.

A l'unanimité et à main levée, l'Assemblée :

- *approuve les comptes annuels et le bilan financier de l'exercice 2014,*
- *donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2014.*

5) Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de l'Association, il convient de procéder annuellement au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sont renouvelables en 2015 :

Georges GRANDIDIER, Claude HOUILLOIN, Roger LEVEQUE, Michèle LOUYOT, Daniel PONTISSO et Jean WELLENREITER.

Le Président précise que seul Roger LEVEQUE ne sollicite pas un nouveau mandat et que, par ailleurs, il n'a pas réceptionné de candidatures pour pourvoir le poste vacant.

L'Assemblée qui s'exprime à main levée procède à l'élection des 5 administrateurs sortants pour une période de 3 ans.

6) Rapport de la Commission Voyages Loisirs

Daniel PONTISSO donne la parole à Michèle LOUYOT qui préside et anime cette Commission pour la présentation du rapport annuel d'activité 2014 qui se détaille comme suit :

- sortie à BEAUNE le 17 juin 2014 avec 32 participants
Le programme de la journée comportait les visites des Hospices de Beaune, du Château du Clos de Vougeot ainsi que de l'Imaginarium. Une dégustation dans un caveau à Nuits St Georges a clôturé cette sortie en Bourgogne.
- voyage à MADRID et TOLEDE (27 participants) avec principalement la visite de Madrid, celle du Musée du Prado, la découverte du Parc El Retiro, du Palais Royal, de la Basilique de San Francisco el Grand et du mythique stade de football Santiago Bernabeu du Réal Madrid.
Visite du Monastère de l'Escorial et enfin visite de Tolède, ancienne capitale.

Michèle LOUYOT poursuit son intervention et donne connaissance du programme de 2015 :

Un voyage de 8 jours est programmé en juin à **MOSCOU - ST PETERSBOURG**, 41 personnes sont inscrites.

Il était prévu une journée découverte à **NANCY** mais cette dernière a été annulée, le nombre d'inscrits étant insuffisant.

Enfin, du **25 au 27 septembre 2015**, un voyage dans le **Nord de la France** est prévu avec, en particulier, la visite du Musée du Louvre à Lens, le Musée de la Piscine à Roubaix, la visite de Lille, Douai et Lewarde. Les inscriptions sont toujours ouvertes.

Avant de conclure son intervention, Michèle LOUYOT rappelle que les diaporamas de toutes les sorties et de tous les voyages de l'AROPA 57 peuvent être consultés sur le site de l'Association.

Le Président remercie Michèle LOUYOT pour son intervention ainsi que les membres de la Commission et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

7) Intervention de Jean-Louis BANNIER : actualités juridiques et fiscales

Jean-Louis BANNIER qui a pris la relève de Robert REMLINGER développe les principaux sujets d'actualité susceptibles de concerner la plupart des adhérents de l'Association.

Son intéressante intervention peut être résumée comme suit :

Revalorisation des retraites

- *pour les retraites de base*
report au 1er octobre 2014 de la revalorisation prévue au 1er janvier 2014, puis gel jusqu'à octobre 2015,
- *pour les retraites complémentaires*
report au 1er avril 2015 de la revalorisation prévue au 1er avril 2014 pour cause de faible inflation,
des discussions sont en cours entre les partenaires sociaux pour évoquer l'avenir des Caisses AGIRC et ARRCO,

Versement en octobre 2014 d'une prime de 40,00€ pour les retraités percevant une retraite mensuelle inférieure à 1 200€.

Modification des taux de prélèvements sur les retraites

Au 1er janvier 2015, une modification des références fiscales fait évoluer en plus ou en moins les retraites imposées à la CSG, à la CRDS et à la CASA. Dorénavant l'application des différentes retenues tient compte du revenu fiscal de référence lui-même déterminé en fonction du nombre de parts de chaque foyer fiscal.

Impôts 2015

Le barème de l'impôt a été revalorisé de 0,50%.

Suppression de la 1ère tranche à 5,5%, en même temps, le seuil d'entrée dans le barème à 14% est abaissé à 9 690€.

Pour éviter une hausse de l'impôt pour les personnes faiblement imposées, le montant de la décote a été modifié (1 135€ pour une personne seule et 1 870€ pour un couple).

Déclarations de revenus

A partir de cette année, la MSA pour les retraites de base, et l'ARRCO-AGIRC pour les retraites complémentaires, n'enverront plus d'attestation papier; le montant des retraites à déclarer figurant directement sur les imprimés des Services fiscaux.

Pour ceux qui souhaitent comparer ou contrôler, ils ont la possibilité :

- Pour la MSA de se connecter sur le site internet www.msalorraine.fr, qui fournira les éléments permettant l'ouverture d'un compte personnel.
- Pour AGRICA de se connecter sur le site www.groupagricola.fr pour le même objet.

Après avoir ouvert votre compte, vous aurez accès à des informations personnelles ou collectives ainsi qu'à l'attestation fiscale de l'année 2015 (revenus 2014).

Le Président remercie Jean-Louis BANNIER pour les informations et précisions apportées à l'auditoire.

8) Présentation des dossiers FNAROPA

Le Président passe ensuite la parole à Daniel COFFINET qui, en sa qualité de Vice-Président de la FNAROPA, se propose de faire une tour d'horizon rapide sur les sujets d'actualité qui sont actuellement suivis par la Fédération Nationale.

L'intervenant présente et commente un diaporama dont les points essentiels peuvent se résumer schématiquement comme suit :

La FNAROPA et son implication dans les Organisations de Retraités

Structuration des Associations départementales en 20 Fédérations Régionales.

Importante implantation des responsables de la FNAROPA dans les Conseils d'Administration de la FNAR et de la CFR.

Les grands dossiers en cours

La réforme des retraites

La FNAROPA propose la mise en place **d'une retraite universelle**, toujours fondée sur la répartition, qui constituerait une retraite à la carte, chacun ayant connaissance à tout moment du montant de sa future pension.

L'accès aux soins pour tous

La hausse des cotisations destinées à la couverture de la complémentaire santé est durement ressentie. Cette évolution de charges pouvant conduire jusqu'à à un renoncement à certains soins.

La FNAROPA et ses Associations veulent rendre plus acceptable le coût de la couverture santé en négociant pour ses adhérents des contrats collectifs.

Plus généralement, la FNAROPA émet des propositions en direction des Pouvoirs Publics sur le financement, les bénéficiaires et sur l'organisation des soins en matière de santé.

L'adaptation de la Société au vieillissement

La réforme engagée qui devait aboutir avant la fin de 2014 a finalement été reportée.

La FNAROPA reste très attentive à l'élaboration de ces nouveaux textes.

Le Président remercie Daniel COFFINET, son collègue à la FNAROPA.

8) Intervention de Mr Pierre BRASME, conférencier

Pour clore les travaux, Pierre BRASME, Professeur honoraire d'histoire-géographie, conférencier et auteur d'une vingtaine d'ouvrages historiques sur Metz a particulièrement intéressé l'auditoire par son exposé sur le thème "La vie quotidienne à METZ durant la Grande Guerre" d'après le journal de Jeanne HAAS.

Le Président remercie Mr BRASME pour son brillant exposé.

Il tient également à adresser ses remerciements à tous ceux qui apportent, tout au long de l'année, leur concours bénévole et désintéressé et qui contribuent à la bonne marche de l'Association.

Le Président déclare clos les travaux de la 27ème Assemblée Générale de l'Association.

-0-0-0-0-0-0-0-